

L'Ouvrier Diamantaire

Par l'Union, les Proletaires libéreront le Travail de toute exploitation.

Bulletin de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français
(Section de l'Alliance Universelle des Ouvriers Diamantaires)

Les Travailleurs veulent une vie familiale et une vie collective digne de leur rôle social.

ABONNEMENTS

France. — Un an. 8 fr.
Autres pays. — Un an. . . . 10 fr.

Rédacteur

Edmond PONARD
TÉLÉPHONE 74

Bureaux

MAISON DU PEUPLE
SAINT-CLAUDE (Jura)

Tous les Ouvriers Diamantaires syndiqués ayant des choses sérieuses et intéressantes à dire doivent collaborer à ce Bulletin. Pour être insérée, la copie doit parvenir le 20 de chaque mois à la rédaction.

LE LABEL

Le *label*, ou marque syndicale, est peu connu et peu répandu en Europe. On le rencontre tout au plus dans l'industrie française du livre. Aux Etats-Unis, par contre, où il est considéré, avec raison, comme un moyen de lutte des plus efficaces, il a trouvé, depuis 1880, une application des plus variées et des plus étendues.

Le *label*, bien qu'il ait le même but : *L'amélioration des conditions de travail des producteurs*, est en somme l'opposé du boycott. Il consiste en une marque : tampon ou estampille syndicale délivrée par l'organisation ouvrière et apposée sur les produits dont les fabricants assurent à leurs employés, par conventions conclues entre les parties, des conditions de travail et de salaire respectables.

Le *label* a pris une telle extension en Amérique, que le boycott a lieu de lui-même du fait que les produits ne portant pas la marque syndicale ne trouvent que peu d'acquéreurs. Aux Etats-Unis, un ouvrier syndiqué n'achètera jamais un paquet de cigares, un vêtement, un chapeau, une casquette, une paire de chaussures ou une bouteille de limonade, si ceux-ci ne portent pas la marque syndicale qui lui donne la garantie que ce qu'il achète fut confectionné dans de bonnes conditions hygiéniques et dans les meilleures conditions de travail et de salaires possibles. Aussi les fabricants désirant faire prospérer leurs affaires, préfèrent-ils passer des conventions de travail avec les organisations professionnelles ouvrières, plutôt que de voir leurs marchandises leur rester pour compte parce que non munies de la marque syndicale.

Ce furent les cigariers de San-Francisco qui mirent le *label* en usage. Les fabricants tentaient de faire confectionner leurs produits par des ouvriers chinois moins exigeants, au point de vue de la paie et du travail, que les ouvriers américains. Les cigares confectionnés par les Chinois l'étaient dans des conditions hygiéniques si déplorables que les cigariers américains n'eurent pas de peine à

en dégoûter les consommateurs. Par contre, les cigares fabriqués par des ouvriers américains dans de bonnes conditions hygiéniques reçurent un certificat du syndicat et bientôt les fabricants de San-Francisco se virent obligés d'exclure les Chinois de leurs fabriques et d'y introduire les principes d'hygiène nécessaires pour obtenir la marque syndicale, sans laquelle ils ne pouvaient écouter leurs produits. La première application du *label* eut donc pour but d'améliorer les conditions hygiéniques dans la fabrication des cigares. Encouragée par ce beau résultat, la Fédération des cigariers fit du *label* son arme favorite qui ne tarda pas à servir aussi à l'amélioration des conditions de travail et, lorsque plus tard la marque syndicale eut reçu une reconnaissance légale, elle trouva une extension générale aux Etats-Unis.

C'est naturellement dans l'industrie alimentaire que le *label* trouve l'application la plus étendue. C'est le cas chez les boulangers et pâtissiers, chez les brasseurs, les ouvriers en tabac, les cigariers, chapeliers, casquettiers, chez les tailleur et ouvriers en confections, les cordonniers, aussi chez les typographes et, dans une mesure moins forte, chez les menuisiers et charpentiers, les treilleurs, les poêliers, les gantiers, dans le textile et dans toute une série d'autres corporations.

L'application du *label* exige naturellement de fortes organisations, une stricte discipline syndicale, comme l'appui de l'ensemble des consommateurs, assurés que les produits munis de la marque syndicale sont fabriqués dans de bonnes conditions hygiéniques, ce qui n'est déjà pas rien.

Dans la période actuelle, où le patronat cherche à faire supporter à la classe ouvrière tout le poids de la crise et où nous en sommes réduits à la défensive, il me paraît que le *label*, qui a fait ses preuves en Amérique, pourrait aussi, pour nous, être un moyen de lutte et mériterait d'être étudié d'une façon plus approfondie par les fédérations syndicales susceptibles d'en obtenir le plus facilement une application éventuelle.

Ch. HUBACHER.

Pour le RAYON DE SOLEIL Français

« La présence des tuberculeux contagieux au milieu des travailleurs sains, est un des plus tristes scandales de l'heure actuelle, et quelque jour on sera stupéfait d'apprendre avec quelle indifférence fut tolérée cette dangereuse promiscuité ».

Dr HERICOURT.

Nous annoncions dans notre dernier numéro, que l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, prenant exemple sur nos camarades diamantaires étrangers, allait tenter de créer, elle aussi, son *Rayon de Soleil* pour venir en aide à ceux de ses membres frappés par la tuberculose.

A cet effet, la lettre suivante a été adressée à tous les patrons et à toutes les Coopératives de France :

Saint-Claude, le 12 Mai 1923.

Monsieur,

Vous connaissez certainement l'œuvre admirable fondée par les diamantaires d'Amsterdam, sous le nom de *Zonnestrall*, pour venir en aide à ceux des leurs frappés par la tuberculose.

Cette œuvre est arrivée à des résultats surprenants et des centaines de vies humaines ont été sauvées par elle. Au cours des années écoulées, plus de 1.500 malades ont été soignés par ses soins et l'enthousiasme suscité par ce bel exemple fut tel, que nombre de corporations imitèrent les diamantaires et qu'en Hollande seize institutions analogues furent créées.

Les premières ressources lui vinrent des cotisations ouvrières et de la vente des débris de tiges de cuivre. Plus tard, devant les magnifiques résultats obtenus, les patrons subventionnèrent largement et généreusement la caisse de *Zonnestrall*.

Mais une ressource supplémentaire importante lui est venue depuis qu'on est arrivé à extraire de la poudre noire qui s'échappe des meules, le diamant qui y est contenu et qui est ensuite vendu au prix du boort, au bénéfice de *Zonnestrall*.

Depuis, Anvers a imité Amsterdam, et les diamantaires belges ont créé une œuvre analogue.

La poudre noire est méthodiquement récoltée et envoyée à Amsterdam pour être épurée. Les bénéfices réalisés sur cette poudre sont ensuite affectés à l'œuvre belge.

Nous avons le désir de créer en France une

œuvre semblable et nous vous demandons votre concours.

Les statuts et règlements en seront établis lorsque nous serons assurés du concours de tous et que nous aurons la certitude de réussir.

La première chose à faire, nous semble-t-il, serait d'organiser la récolte de la poudre noire. Le procédé est simple et connu de tous. Un simple ruban de fer est placé en avant de la meule et recueille la poudre, chassée de celle-ci par la force centrifuge. Nous ne pensons pas que vous ferez d'objection à l'installation de ce petit appareil sur la place de chacun de vos ouvriers.

Nous vous demandons aussi l'autorisation de gratter les places de vos ateliers pour y recueillir la crasse accumulée depuis des années. Cette récolte pourrait être faite, en dehors des heures de travail, par des délégués de l'organisation ouvrière ou, si vous le préférez, par des membres de votre personnel.

Nous sollicitons aussi de votre générosité, l'abandon des débris de tiges de cuivre, au bénéfice du futur *Rayon de Soleil*.

La vente de ces débris n'est pas, pour chaque patron, d'un grand rapport. Totalisés, leur vente produirait des sommes appréciables.

La poudre noire récoltée, serait centralisée par les soins de l'organisation ouvrière. Il pourrait en être de même pour les débris de cuivre. Le dérangement pour les employeurs serait donc insignifiant.

Déjà, certains patrons de la place de Paris, ont accepté d'avance ces sacrifices et leur concours nous est acquis.

Nous espérons qu'il en sera de même de tous les employeurs diamantaires de France, et que tous, patrons et ouvriers, seront d'accord pour mettre debout cette œuvre de bien.

En attendant une réponse que nous espérons favorable, agréez, Monsieur, nos salutations empressées.

Pour l'Union Nationale des Ouvriers Diamantaires Français :

Le Secrétaire, E. PONARD.

12, Rue de la Poyat, Saint-Claude (Jura).

Nous espérons qu'il ne se trouvera personne, parmi les patrons diamantaires de France pour refuser d'accomplir ce geste d'humanité.

Nous publierons les réponses au fur et à mesure qu'elles nous parviendront. Dès aujourd'hui, nous pouvons dire que M. Georges Roche, de St-Claude, M. Désert, de Bourg, la Coopérative *Le Diamant* et M. Paul Bourgeois, de Gex, acceptent les demandes que nous leur avons faites.

Nous les en remercions sincèrement.

**

Mais si nous voulons que notre *Rayon de Soleil* vive et prospère, il faut que dès à présent, nous nous préoccupions de chercher des ressources partout où l'on en peut trouver.

Nous croyons qu'il n'est pas inutile de nous reporter pour cela à un article que publiait en 1920, notre camarade Maurice de Haan, du Syndicat de Paris. Le voici :

UN BON MOUVEMENT

Pour le « Rayon de Soleil »

Sous ce titre, il m'est venu à l'idée d'indiquer à nos camarades diamantaires que nous

sommes quelques uns à penser que, dans nos centres, il y aurait utilité à fonder une société ayant les mêmes buts que le *Zonnestral* (Rayon de Soleil) qui, en Hollande, fonctionne à merveille et procure tant de soulagement à ses membres malades et tuberculeux.

Le sacrifice serait pour nous, tellement minime, que pas un diamantaire ne saurait s'y refuser. Une somme de 15 centimes par semaine, versée par 1.500 membres environ en France, produirait dans l'année, le joli pécule de 11.700 francs, de quoi sauver la vie à bien des malades, une lumière d'espérance et de réconfort pour ceux des nôtres qui souffrent.

Je suis certain que les grandes coopératives de St-Claude, souscriraient volontiers comme membres donateurs, ainsi que MM. les patrons de tous nos centres.

Nous pourrions, chaque année, organiser des soirées au bénéfice de cette caisse mutuelle et peut-être, dans un avenir prochain même, dès que les moyens le permettraient, envoyer ceux des nôtres, frappés par la terrible maladie, dans un sanatorium pour leur rétablissement. La guerre a malheureusement semé le mal dans nos rangs.

Nous ne pouvons abandonner nos malades, pas plus que certains enfants chétifs qui, soignés à temps, pourraient être garantis et sauvés à tout jamais du fléau de la tuberculose.

Ce but humanitaire, les diamantaires doivent le tenter. Il s'agit de sauver des vies humaines : des grandes et des petites.

Une œuvre semblable pourrait être subventionnée par les organisations diamantaires de France.

Il est à souhaiter qu'en Suisse, nos camarades y souscrivent de bon cœur. Sur cette question, nous pourrions tous être d'accord.

A notre permanent, il appartient de prendre l'initiative de cette proposition dans tous les centres.

Notre Bulletin contribuera au lancement de l'idée, avec le concours des ouvriers diamantaires Parisiens.

Paris, j'en suis certain, ne se refusera pas au versement de ces quelques sous par semaine. Je serai, du reste, un des premiers à propager dans mon milieu, l'exemple à suivre pour combattre ce maudit fléau.

Le projet serait très simple : avec une carte de 52 carrés tamponnés à 15 centimes par semaine, l'œuvre serait fondée.

Comme en Hollande, nous pourrions réclamer des patrons l'abandon des débris de cuivre et aux camarades, l'économie de tous les déchets dont on peut tirer argent ; les « bouts de stèle » ne manqueraient pas pour une telle œuvre. L'avenir nous dira si l'on peut compter sur la bonne volonté et l'entente des camarades Français et Suisses pour adoucir la souffrance et permettre que dans le foyer, assombri par la présence d'êtres voués à une mort lente mais fatale, vienne briller la lumière de l'espérance et du retour à la vie.

Sachons pratiquer la solidarité pour les martyrs de la maladie.

— Un bon mouvement, ce sera fait.

Maurice de HAAN.

Les suggestions de notre camarade de Haan sont très intéressantes et méritent d'être retenues. L'une d'entre elles surtout doit retenir notre attention et les efforts des militants de tous les centres doivent tendre à la faire accepter par tous

les diamantaires. Je veux parler de la cotisation ouvrière.

C'est là qu'est la ressource permanente qui alimentera régulièrement notre œuvre. C'est le geste de secours — et de préservation — accompli librement, de bon cœur. C'est la solidarité ouvrière en action.

Se pourrait-il que des ouvriers conscients, connaissant la terrible maladie qui rôde à nos portes et qui, parce qu'elle n'est pas suffisamment combattue, "tue un Français toutes les six minutes" se refusent au petit sacrifice que nous leur demandons ?

Je ne veux pas le croire.

Nous savons, certes, que les temps sont durs pour les classes laborieuses, et que trop souvent, en ces temps de vie chère, la ménagère a bien du mal pour équilibrer son budget.

Mais peut-on prétendre raisonnablement que quelques sous versés hebdomadairement grèveront davantage ce budget ? Nul ne le soutiendra.

Depuis que notre camarade De Haan a écrit l'article ci-dessus, le nombre des diamantaires a bien diminué et nous sommes loin des 1.500 ouvriers d'alors. Avec un versement de 0 fr. 15 par semaine, la somme produite n'atteindrait donc pas le chiffre indiqué par De Haan.

Je pense qu'il serait préférable que la cotisation pour le *Rayon de Soleil*, soit mensuelle plutôt qu'hebdomadaire du fait que tous les syndicats provinciaux perçoivent leurs cotisations syndicales mensuellement.

Pour Paris, il n'y aurait pas d'inconvénient à pratiquer ainsi. Il suffirait d'ajouter une fois par mois, la cotisation du *Rayon de Soleil* à la cotisation syndicale. Je crois aussi que pour la commodité du collectage, cette cotisation devrait être une somme ronde.

Mais tout ceci est question de détails. N'anticipons pas. Préparons plutôt nos camarades à la pensée de cette bonne action. Exhortons-les à faire l'effort nécessaire ! Et que les camarades qui ont des suggestions à apporter, des idées à émettre, des objections à formuler, n'hésitent point à le faire. Il s'agit de partir du bon pied et aucun avis n'est de trop.

La question de la cotisation ouvrière sera portée à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du Comité de l'Union et il est probable que prochainement, chaque syndicat aura à se prononcer sur cette importante question.

E. PONARD.

**

Pour secourir nos Tuberculeux

Notre Comité de l'Union Nationale des Syndicats Ouvriers Diamantaires Français, fait tout son possible actuellement, pour mettre debout l'œuvre du *Rayon de Soleil* français, suivant l'exemple de nos camarades hollandais et belges, pour lutter contre la tuberculose, ce fléau du genre humain, malheureusement si répandu dans notre industrie.

Il importe que tous, nous fassions notre devoir en l'occurrence.

Par les articles de notre camarade Ponard sur les services rendus par le *Zonnestraal* en Hollande et en Belgique, nous avons pu voir le dévouement apporté par nos camarades étrangers à cette œuvre toute d'humanité et de solidarité. Il ne faut pas que nous restions plus longtemps en arrière. Il faut que, sans tarder, le *Rayon de Soleil* fonctionne en France. Le syndicalisme se doit à lui-même de lutter contre tous les fléaux et sur tous les terrains ; toutes les ressources possibles doivent être recherchées : poudre noire pour reconstituer le boort, débris de cuivre provenant des tiges de coquilles et de scies, capsules en étain des bouteilles, centimes de paye, etc., etc., tout doit être converti en gros sous pour sauver nos pauvres camarades tuberculeux. Chaque syndicat doit envisager dès maintenant la possibilité de donner une fête dont le bénéfice ira à l'œuvre.

Il importe aussi que tous les patrons et négociants diamantaires viennent en aide à ceux qui, par leur travail, sont victimes du terrible mal. En effet ceux qui façonnent la matière qui donne le profit doivent être soutenus par ceux qui bénéficient de ce profit.

Déjà, certains patrons qui ont à cœur de ne pas considérer leurs ouvriers uniquement comme des machines à production, l'ont compris et ont pris l'engagement de nous aider par tous les moyens en leur pouvoir. Je puis affirmer que, depuis longtemps déjà, la maison Asscher, de Versailles, tient à la disposition du Syndicat de Paris, un stock de débris de cuivre pour satisfaire aux besoins du *Rayon de Soleil* et pourtant la taillerie de Versailles, par son hygiène et son aération est peut-être celle où l'ouvrier craint le moins cette terrible tuberculose. Nos patrons doivent tous suivre cet exemple.

Et vous camarades, mettez-vous à l'œuvre dès maintenant ; que tous vos efforts se concentrent sur cette œuvre, mettons de suite sur pied l'œuvre du *Rayon de Soleil* français en attendant qu'elle devienne internationale, ainsi que le conçoit notre camarade Van Zutphen, qui a donné tout son savoir et tout son temps au *Rayon de Soleil* hollandais.

Le syndicalisme international se doit à lui-même en tant que puissance émancipatrice de la classe ouvrière, de combattre tous les fléaux, et quand il aura réussi à enrayer la tuberculose comme il a déjà enrayer dans une certaine mesure l'alcoolisme, il pourra terrasser le plus néfaste entre tous, celui que toutes les mères redoutent : la guerre.

G. BORNET.

DANS LE MAQUIS DES LOIS

L'IMPÔT SUR LES SALAIRES

(Extrait du Journal Officiel du 31 Mars 1923).

Le Sénat et la Chambre ont adopté, Le Président de la République promulgue la loi dont la teneur suit :

Article 6. — L'article 23 de la loi du 31 juillet 1917, modifié par l'article 1^{er} de la loi du 25 juin 1920 et complété par l'article 4 de la loi du 31 juillet 1920, est remplacé par les dispositions ci-après :

Les revenus provenant des traitements publics et privés, des indemnités et émoluments, des salaires, des pensions et des rentes viagères sont assujettis à un impôt portant sur la partie de leur montant annuel qui dépasse 6.000 francs.

Cet abattement est porté à :

6.500 francs dans les communes de plus de 500.000 habitants ;

7.000 francs dans le département de la Seine ;

Les déductions ci-dessus seront augmentées, pour chaque contribuable soumis à l'impôt, d'une somme de 3.000 francs pour sa femme, si celle-ci n'a ni salaire, ni revenus personnels ; de 2.000 francs par enfant de moins de dix-huit ans ou infirme et non salarié et de 1.500 francs par personne à sa charge, dans les mêmes conditions que celles de l'article 7 de la loi du 25 juin 1920.

Dans le cas où le mari et la femme touchent des traitements ou salaires distincts, les déductions pour enfants et pour personnes à la charge ne seront applicables qu'au traitement ou salaire le plus élevé.

Les déductions ci-dessus seront augmentées d'une somme supplémentaire de 1.000 fr. en faveur des mutilés titulaires d'une pension d'invalidité.

En outre, pour le calcul de l'impôt, la fraction comprise entre le minimum exempté et 8.000 francs sera comptée pour moitié.

Le taux de l'impôt est fixé à 6 %.

Sont affranchies de l'impôt les pensions servies en vertu de la loi du 31 mars 1919, ainsi que les allocations aux familles nombreuses (sursalaire familial, allocations familiales) versées uniquement par des employeurs ou groupements d'employeurs à leur personnel.

Les dispositions du présent article seront applicables à partir du 1^{er} Janvier 1923.

Un projet d'Assurance contre le chômage

M. Jean Mouret, député socialiste de la Seine, vient de déposer une proposition de loi tendant à assurer l'assurance contre le chômage involontaire. Ainsi serait comblée une lacune de la loi sur les assurances sociales, pendante devant le Parlement, qui ne prévoit pas l'assistance aux chômeurs.

Trois ordres de caisses d'assurances contre le chômage seraient créées : des caisses locales, 25 caisses régionales, et une caisse centrale.

Elles seraient alimentées :

1^o Par des prélèvements sur les ressources de l'état, des départements et des communes, à raison d'un centième des recettes totales de chaque budget ;

2^o Par les contributions patronales à raison d'un centième de la totalité des salaires payés par chaque employeur ;

3^o Par les versements ouvriers à raison d'un centième du salaire.

L'administration des caisses serait assurée par les conseils composés de délégués de l'Etat, du Parlement, des départements, des communes, des patrons et des ouvriers.

Les assujettis devraient ne pas gagner plus de 12.000 francs par an.

L'allocation de chômage atteindrait la moitié du salaire normal, avec allocations pour les charges de famille.

UN NOUVEAU « DOP »

Notre industrie n'a pas encore donné tout de son meilleur rendement parce que l'outillage y est resté rudimentaire.

Quelques perfectionnements ont bien été apportés depuis une quinzaine d'années, qui ne sont cependant pas suffisantes pour transformer un métier.

Les améliorations dans le mode de production ont généralement porté sur la façon de tenir la pierre dans des outils *ad hoc*, afin de supprimer la soudure. Mais la perfection dans le « dop » mécanique n'a pas été obtenue jusqu'à ce jour.

Il convient donc, dans l'intérêt de notre industrie comme dans celui de nos camarades, de marquer chaque amélioration que nous pouvons connaître.

Aussi dois-je signaler aujourd'hui un nouveau « dop » mécanique qui vient de voir le jour, grâce à un de nos camarades hollandais, habitant Paris depuis longtemps : Alexandre d'Ancona, et d'un mécanicien français : M. Léon Marchandieu.

Ce « dop » n'apporte pas la révolution dans l'industrie, mais est un réel progrès.

Je me suis personnellement servi de ce nouvel outil. J'ai taillé entièrement un brillant de vingt-deux carats en taille émeraude. Il m'est donc possible de dire que c'est ce que j'ai trouvé de mieux fait et de plus pratique jusqu'à ce jour.

Le président de la Chambre syndicale des Patrons diamantaires, M. Roux, l'a expérimenté de même et ses conclusions sont identiques aux miennes.

Le mieux, la supériorité de ce « dop » sur ceux que nous connaissons déjà, résident en ceci que la pierre à tailler est maintenu beaucoup plus fermement et qu'il en résulte un polissage beaucoup plus facile et plus net.

Il est bien entendu que l'on peut faire toutes grosses et toutes formes avec cet outil, ce qui ajoute encore à sa valeur ouvrière.

J'espère, dans un prochain article, pouvoir donner des schémas et des explications techniques qui pourront être utiles à nos camarades.

LE GUERY.

LES TARIFS

Les tarifs suivants doivent être appliqués dans tous les centres français autres que Paris.

TARIF DE DÉBRUTAGE

20 % au-dessus du nouveau tarif de base. Pour les mauvaises marchandises (clivage et irrégulier) une augmentation minimum et supplémentaire de 10 % sera accordée.

TARIF DE POLISSAGE

Brut plein : 35 % au-dessus du nouveau tarif de base.

Brut scié : 10 % au-dessus du nouveau tarif de base.

Augmentation minimum et supplémentaire de 10 % pour les bruts de mauvaise qualité.

Application obligatoire du carat métrique.

Prix du boort : 40 fr. le carat. Lorsque le boort est vendu au-dessus de 40 fr., le tarif doit être majoré de 1 % par franc d'augmentation pour le brut plein, et de 0,50 % par franc d'augmentation pour le brut scié.

En cas d'infraction, le signaler au Syndicat.

Dans les Centres

FRANCE

Saint-Claude. — La situation demeure bonne et les employeurs se plaignent généralement de ne pouvoir trouver suffisamment d'ouvriers en 8/8.

D'une façon générale la qualité des bruts s'est quelque peu améliorée. Cependant plusieurs personnels se plaignent encore de la dureté des marchandises. Le nouveau tarif est entré partout en vigueur à la date du 1^{er} Mai. Les Coopératives *Adamas* et *Le Diamant* paient des pourcentages supérieurs au tarif syndical.

— Le 1^{er} Mai, le chômage fut presque général chez les diamantaires, qui ont assisté en grand nombre à la conférence de Jouhaux, à la Maison du Peuple.

— Nous avons enregistré plus de 20 adhésions dans le courant du mois.

Bourg. — Une dizaine de camarades travaillent dans ce centre et sont tous syndiqués. Les nouveaux tarifs sont appliqués depuis le 1^{er} Mai.

Clairvaux-Vertamboz. — Vingt-cinq ouvriers, dans ces deux localités, travaillent pour St-Claude. Sur ce nombre, 23 sont syndiqués. Les deux inorganisés travaillent à domicile.

Corveissiat. — Ce centre compte encore une vingtaine d'ouvriers dont la plupart mi-cultivateurs, travaillent très irrégulièrement pendant les mois d'été. Les ateliers sont peu à peu désertés par les ouvriers, qui montent des places à domicile.

Nous espérons faire revivre sous peu cette section.

Bellegarde. — Seul, l'atelier Prandiny travaille avec six places occupées (y compris le patron et deux de ses parents). Les ouvriers ne sont pas syndiqués et sont payés au-dessous du tarif.

Pont-de-Poitte. — On signale l'ouverture d'un petit atelier de trois places à Pont-de-Poitte. Deux frères y travaillent avec leurs femmes. Trois polisseurs et une sertisuse.

Lyon. — La situation est bonne et les nouveaux tarifs sont appliqués depuis le 1^{er} Mai. Sur les deux camarades non-syndiqués, l'un a rejoint l'organisation de Lyon. Nous avons aussi deux adhérents à Polliat (Ain), où il existe un petit atelier avec quatre ouvriers.

Le camarade Defougères, ayant quitté Lyon pour Saint-Claude, le camarade Louis Babad, a été désigné pour remplir les fonctions de Secrétaire.

Thoiry. — Bonne situation. La Coopérative et M. Masson appliquent les nouveaux tarifs depuis le 1^{er} Mai. MM. Genolin et Donnet, n'ont pas encore fait connaître leur réponse. Les ouvriers de ces deux maisons sauront, nous l'espérons, faire le nécessaire pour n'être en aucune façon lésés par ce retard.

Le chômage a été général pour le 1^{er} Mai, et une réunion syndicale a eu lieu l'après-midi.

Gex. — La Coopérative seule, a fait connaître sa réponse au sujet des tarifs et les a mis en application depuis le 1^{er} Mai.

Qu'attendent les ouvriers de ce centre, pour exiger une réponse de leurs patrons ? Dorment-ils ?

Divonne. La situation est bonne et les tarifs sont partout appliqués.

Taninges. — Bonne situation. Depuis le 1^{er} Mai, les nouveaux tarifs sont en vigueur.

Un différend a surgi entre l'organisation et la Maison Groslézat (Gauthier), à propos des heures de travail. Ayant été invité par le syndicat à faire respecter la journée de huit heures dans son atelier, M. Groslézat ne crut pas devoir se conformer à ce sage-avis. Il s'ensuivit une mise à l'index qui eut pour résultat le départ du dernier ouvrier de cette maison.

Nous dédions cet exemple aux ouvriers de tous les centres.

Nemours. — Les nouvelles conditions de travail sont appliquées depuis le 1^{er} Mai. La situation reste bonne et le travail est abondant.

Felletin. — Seul parmi tous les centres, Felletin n'a pas adopté le nouveau tarif. Les membres de la Coopérative qui seuls sont syndiqués, ne travaillent cependant pas à des prix inférieurs au tarif syndical. Quelle raison ont-ils d'agir ainsi ! Ont-ils réfléchi que ce faisant, ils rompent délibérément l'uniformité des tarifs que nous avons eu tant de mal à obtenir dans la France provinciale ?

Si la Coopérative est à même de payer un pourcentage plus élevé, qu'elle le fasse — à l'instar d'autres coopératives — mais qu'elle respecte la tarification de base. Nous invitons les camarades de Felletin à y réfléchir et nous répétons que l'uniformité des prix est une chose qui doit être maintenue et qu'on ne saurait briser sans danger.

Paris. — La situation est toujours très bonne, on demande des ouvriers dans toutes les maisons.

Le chômage du 1^{er} Mai a été observé dans tous les ateliers et une souscription en faveur de la grève des Midinettes et de celle du Textile a recueilli la somme de 212 fr. 50. Le Syndicat de Paris tient à montrer que bien qu'autonome tant que le conflit actuel existera entre les deux C. G. T., il fait partie intégrante de la classe ouvrière et n'abandonnera jamais la lutte en faveur de l'émancipation prolétarienne. Il espère que le jour est proche où, en dépit des manœuvres de tous les politiciens, le syndicalisme, sans aucune tutelle, saura refaire son unité.

Le Syndicat rappelle aux diamantaires se rendant à Paris, qu'ils doivent — s'ils ne veulent pas s'exposer à ne pas être embauchés — être en règle avec l'organisation d'où ils viennent.

BELGIQUE & HOLLANDE

En Belgique, la situation est très bonne et le nombre des diamantaires accuse une progression constante. Il n'y a pas de chômage.

A Amsterdam, la situation s'améliore de semaine en semaine et le nombre des chômeurs décroît lentement, mais d'une façon continue. Aux dernières nouvelles, ils étaient encore un millier. Espérons que ce chiffre va se réduire encore et que les mois à venir effaceront dans une certaine mesure, les affres de la crise !

CHEQUE POSTAL :

E. PONARD, Diamantaire

8.147, DIJON

Valeurs Diamantifères et Marché des Diamants

Bien que les changes aient conservé durant tout le mois une certaine stabilité — la livre oscillant entre 69 et 70 — les cours de la *De Beers* ont été assez agités et un peu déordonnés.

A 1.076 le 2 mai, elle descend graduellement jusqu'à 1.000 le 14, puis remonte jusqu'à 1.015. Mais le 22 elle ne vaut plus que 994, le 25 elle est à 1.014 et le 25 à 1.000.

Jagersfontein qui était à 275 le 2 mai atteint le 11 le cours de 280, puis retombe jusqu'à 243 et vaut 252 le 25 mai.

A travers ces continues fluctuations il est difficile de dégager une tendance et de dire la part qui revient aux événements.

La reprise des dividendes sur les actions « déféréd » de la *De Beers* est envisagée comme prochaine ; rien dans la situation du commerce et de l'industrie diamantaires ne justifie la baisse des cours et tout fait prévoir que cette baisse ne sera que momentanée.

Le marché a été, en général, moins animé que le mois dernier.

Cependant la demande persiste pour toutes marchandises, mais surtout pour les 8/8 et le petit brillant. En fantaisie, la baguette est l'article le plus demandé.

On a un peu délaissé les grandes pierres de belle qualité en raison des hauts prix demandés.

Le prix du brut est toujours très ferme.

E. P.

STATISTIQUE

des Syndiqués, des Ouvriers occupés et des Chômeurs

ANVERS	Syndiqués	Chômeurs
Du 26 mars au 1 ^{er} avril...	10.198	150
Du 2 au 8 avril.....	10.218	185
Du 9 au 15 avril.....	10.269	170
AMSTERDAM	Ouvriers occupés	Chômeurs
Du 9 au 15 avril	4.830	1.273
Du 16 au 22 avril	4.874	1.181
Du 23 au 29 avril	4.853	1.165
Du 30 avril au 6 mai	4.942	1.067
Du 7 au 13 mai.....	4.947	1.052

LE BOORT

Le cours du boort établi à Amsterdam, à la date du 18 mai, donne les prix suivants :

	Florins	Francs (change du 18 mai)
Boort	le carat	10 15 59,68
Débris de cliveurs.	—	8 12 47,77
Eclats.....	—	4 06 23,87
Poudre pure.....	—	4 06 23,87

Le 18 mai, 100 florins valaient 588 fr.

La Valeur du Franc

Le 22 mai un franc valait :

En Angleterre	0 36
Aux Etats-Unis.....	0 34
En Suisse	0 37
En Belgique	1 16
En Hollande.....	0 35
En Allemagne.....	4.116 66

Les Assurances sociales doivent devenir une réalité

Il paraît vraiment paradoxal que dans l'époque de l'aviation avec ou sans moteur, de la télégraphie et de la téléphonie sans fil, nous ayons encore à lutter pour réclamer le vote d'un projet tendant à accorder aux travailleurs les plus élémentaires garanties contre l'insécurité de leur pénible existence.

Toutes les individualités possédant une parcelle quelconque de responsabilité personnelle s'assurent contre tous les risques concevables : incendie, pertes, vols, maladies du bétail et même contre la mort.... cette visiteuse toujours trop empressée à venir.... et ceux qui constituent l'armature de la vie sociale sont les seuls à ne pas connaître une assurance contre l'usure de leur force de travail !

Les machines auxiliaires sont amorties en 10, 20 ou 30 ans et aucun patron, si routinier soit-il, ne s'élèvera contre le fait même de compter dans ses frais généraux cette charge indispensable ; mais dès qu'il s'agit de concevoir qu'un être humain faisant un travail identique à celui de la machine en l'animant de son intelligence active, a droit à la même prévoyance, immédiatement des clamours de protestation s'élèvent dans la grosse industrie contre ce fait nouveau qui menace de déranger les traditions d'asservissement de la main-d'œuvre ouvrière.

« Que vient faire la collectivité dans ce domaine ? crie-t-on avec conviction : laissez faire l'initiative privée des patrons... Elle fera bien mieux en restant indépendante que sous le régime de l'obligation... ».

Braves coeurs ! Comme on a dû les méconnaître jusqu'à présent ! Et il faut que les ouvriers aient été bien aveugles ou bien entêtés pour ne pas reconnaître avec empressement la haute sollicitude qu'a montrée le patronat, dans le passé, pour assurer la sécurité des travailleurs devenus incapables de poursuivre plus longtemps leur labeur.

N'a-t-on pas, un peu partout, autour de soi, des exemples de la sollicitude affectueuse dont sont entourés les vieux ouvriers à l'échine courbée sous le fardeau du long effort fourni pendant une existence presque entièrement passée dans l'atmosphère de l'usine ?

Comment marchanderait-on des soins empêtrés à ceux qui ont été les artisans des fortunes qui se sont élevées autour d'eux et parfois sur leurs têtes, au risque de les écraser ?

Pour s'en rendre compte, il suffirait d'ailleurs de suivre les pas trébuchants du vieux « boulot » qui s'en va de l'usine malade, ayant déjà au cours de la route qu'il trouve longue la vision de sa nouvelle destinée.... Sa compagne, âgée, terriblement angoissée, tentera de le rassurer par des paroles maladroites de consolation. « Ne t'inquiète pas, on s'arrangera bien pour vivre quand même » et, dans la tristesse déprimante des privations sans cesse accentuées, ils vivront ensemble des jours d'une agonie prématurée, laissant apparaître la mort comme la seule délivrance possible.

L'initiative privée, c'est cela : se débarrasser du vieux travailleur usé à la tâche, en l'ignorant, puisqu'on peut le remplacer par de la main-d'œuvre jeune et en lui faisant discrètement comprendre qu'il n'a plus qu'à

se retirer par la petite porte de service du milieu social : il n'a plus de raison d'être : sa fonction sociale étant d'être un instrument de rapport et.... seulement cela !

Le problème est ainsi clairement posé devant l'opinion publique. Il nous faut projeter la pleine clarté de la vérité sur le misérable argument de la dérobade au moyen duquel on prétend faire échec au projet sur les Assurances sociales et acculer les magnats de la grande industrie française à se prononcer sur le sort qu'ils entendent réservé aux travailleurs dont ils ne peuvent plus tirer de bénéfices !

Mais que l'on ne s'y trompe pas ! Les ouvriers repousseraient du pied une aumône qui les mettrait à la merci de particuliers ; ils veulent obtenir un droit social leur permettant de garder intacte leur fierté de producteurs un déclin d'une belle vie de labeur.

Francis MILLION.

LA GUERRE

Qu'ont-ils donc fait pour prouver un peu d'intelligence, les hommes de guerre ? Rien. Qu'ont-ils inventé ? Des canons et des fusils. Voilà tout.

L'inventeur de la brouette n'a-t-il pas plus fait pour l'homme, par cette simple et pratique idée d'ajuster une roue à deux batons, que l'inventeur des fortifications modernes ?

Que nous reste-t-il de la Grèce ? Des livres, des marbres. Est-elle grande parce qu'elle a vaincu ou parce qu'elle a produit ?

Est-ce l'invasion des Perses qui l'a empêchée de tomber dans le plus hideux matérialisme ?

Sont-ce les invasions des barbares qui ont sauvé Rome et l'ont régénérée ?

Est-ce que Napoléon I^e a continué le grand mouvement intellectuel commencé par les philosophes à la fin du dernier siècle ?

Eh bien, oui, puisque les gouvernements prennent ainsi le droit de mort sur les peuples, il n'y a rien d'étonnant à ce que les peuples prennent parfois le droit de mort sur les gouvernements.

Ils se défendent, ils ont raison. Personne n'a le droit absolu de gouverner les autres. On ne peut le faire que pour le bien de ceux qu'on dirige. Quiconque gouverne a autant le devoir d'éviter la guerre qu'un capitaine de navire d'éviter le naufrage.

Quand un capitaine a perdu son bâtiment, on le juge, et on le condamne s'il est reconnu coupable de négligence ou même d'incapacité.

Pourquoi ne jugerait-on pas les gouvernements après chaque guerre déclarée ? Si les peuples comprenaient cela, s'ils faisaient justice eux-mêmes des pouvoirs meurtriers, s'ils refusaient de se laisser tuer sans raison, s'ils se servaient de leurs armes contre ceux qui les leur ont données pour massacrer, ce jour-là la guerre serait morte...

Guy de MAUPASSANT.

Qu'est-ce que la vaillance d'un instant, en comparaison de cette tâche obscure si rude pour bien des êtres, qui consiste à gagner son pain, à lutter sans cesse contre une destinée mauvaise ?

Paul BRULAT.

LE DIAMANT

(SUITE)

Reste donc à extraire les pierres précieuses de la roche en partie décomposée et réduite en fragments plus ou moins gros ou, finalement, en une sorte de sable. De nombreux appareils, dans le détail desquels je n'entrerai pas, ont été imaginés pour y parvenir. Il sont analogues à ceux qu'on utilise couramment dans les mines métalliques pour séparer les divers minéraux entre eux et les débarrasser de leurs gangues. Le principe général consiste à utiliser la densité différente des substances que l'on veut trier. Un mélange étant projeté dans une cuve pleine d'eau, ou secoué dans cette cuve, on obtient au fond des couches séparées par ordre de densité. On utilise également des tables tournantes en formes de cônes, sur lesquelles la « lavée » arrive en haut et dispose ses diverses substances réparties en un certain nombre de spirales. Mais la séparation des diamants n'est jamais complète ainsi, parce qu'elle laisse, avec eux, des minéraux d'analogue densité. Il faut toujours recourir finalement à un triage habile par des mains humaines.

Ce triage, qui s'effectue à toutes les étapes du broyage, consiste à faire défiler les minerais sur des tables mobiles devant une suite d'ouvriers. Les premières opérations de ce genre sont généralement faites à l'état humide par des blancs ; les dernières, sur le sable séché, par les noirs. Les diamants bruts n'ont aucunement l'éclat caractéristique des diamants taillés. Ils ressemblent plutôt à de petits grains de quartz, mêlés surtout avec les grains rouges de grenat et les périodes verts ; on arrive aisément à les reconnaître. A la fin, toute la production d'une journée est apportée dans un atelier spécial, où des ouvriers d'élite sont installés sous des fenêtres donnant une large lumière. Ceux-ci examinent les diamants sur des feuilles de papier blanc pour les classer par dimension, par qualité, les peser, leur constituer un état-civil. Jusqu'à l'entrée dans cet atelier, personne ne connaît encore ni la qualité ni la valeur des diamants extraits, dont on peut se représenter le volume journalier comme remplissant un peu moins d'un litre. A partir de ce moment, au contraire, chaque pierre acquiert une personnalité qui, en cas de soustraction frauduleuse, permettrait immédiatement de l'identifier, comme un malfaiteur ayant passé au service anthropométrique. Il est inutile d'ajouter, à ce propos, que des précautions de tous genres sont prises contre les vols trop faciles ; elles pourraient constituer, à elles seules, un chapitre humoristique dans la description de cette curieuse industrie.

Quelques chiffres récents vont préciser les proportions dans lesquelles s'effectue au Cap l'extraction diamantifère. Je les prends immédiatement antérieurs à la dernière crise qui, je le disais en commençant, trouble et paralyse depuis deux ans l'industrie du diamant et, par conséquent, relatifs à l'année 1919-1920 (les comptes annuels étant arrêtés au 30 juin). Cette année-là, la Société de Beers a extrait, au total, de ses trois mines (Wesselton, Bultfontein et Dutoitspan), 5.750.000 loads de « terre bleue » ; elle en a lavé à peu près autant et elle a obtenu ainsi 1.370.537 carats de diamants (274 kilo-

grammes) ; ce qui représente, pour l'ensemble, environ 0,24 carat par load (0,24 à Wesselton; 0,29 à Bultfontein; 0,16 à Dutoitspan). A la fin de cette année, le stock de terre bleue étendue sur les « floors » et, par conséquent, en réserve, atteignait 8,5 millions de loads. La valeur moyenne du carat brut variait de 129 francs à Bultfontein à 150 (Wesselton) et à 277 (Dutoitspan). La valeur par load était, pour l'ensemble, d'environ 40 francs et les frais moyens correspondants de 9,40 francs. Je m'empresse de faire remarquer qu'il faut y ajouter les impôts, représentant 35 pour cent du produit net.

La valeur totale de l'extraction à l'état brut, en gros et sur la mine, montait ainsi, au cours très élevé de cette époque, à 229 millions, dans la seule Société de Beers. La même année, cette Compagnie a vendu pour 169 millions de diamants bruts.

De tels chiffres, qu'il faut presque doubler pour tenir compte de toute la production sud-africaine, appellent une réflexion indiquée dès le commencement, et sur laquelle nous devons maintenant revenir. Le diamant est une substance dure, qui ne s'use pas, qui ne se consomme pas et qui a peu de chances de se perdre, du moins si l'on fait abstraction de la propriété individuelle. Or, j'ai dit plus haut que l'Inde en a produit 2.000 kilogr., le Brésil 2.500 kilogrammes et l'Afrique australe 34.000 kilogrammes. Il existe donc, dans le monde, quelque chose comme 38 tonnes de diamants qui, repris et montés différemment, passent de parure en parure. Le diamant n'est que du carbone qui, au cours de 1920, vaudrait à l'état brut environ 900 millions de francs la tonne et qui, aux prix de vente moyens réalisés depuis trente ans, vaudrait encore plus de 200 millions. En tenant compte de la perte à la taille et de la plus-value sur les diamants taillés, cela représente au moins un milliard par tonne de diamants bruts passée dans la circulation commerciale.

Retenons simplement ce dernier chiffre. L'humanité détient donc pour près de 38 milliards de diamants. Dans ces conditions, on a peine à croire que l'absorption annuelle puisse continuer à atteindre le chiffre précédemment cité de 3 à 400 millions à l'état brut, ou environ un milliard et demi pour les diamants mis dans le commerce. Or, non seulement nous en avons la preuve absolue et précise depuis que l'industrie du diamant

est l'objet d'une comptabilité régulière, mais nous constatons même ainsi que la consommation augmente, sinon comme poids, du moins comme quantité. C'est ce qui explique, dès lors, comment cette industrie de luxe est éminemment sensible aux variations de la prospérité publique, aux crises économiques, aux phases de dépression ou d'essor. Les deux grands centres de consommation étant l'Extrême-Orient et les Etats-Unis, le marché des diamants reflète très exactement les vicissitudes de la fortune américaine.

Comme il faut néanmoins que l'industrie présente une certaine continuité et puisse, à tous les degrés, compter quelque peu sur l'avenir, on a été amené, pour la faire vivre, à constituer un organisme commercial et financier qui n'en est pas la moindre particularité.

J'ai déjà expliqué comment la De Beers, formée en 1888, a englobé tous les producteurs de cette époque. Quelques mines nouvelles ayant été découvertes dans la suite, sa politique a consisté, soit à les acheter, soit à les englober dans un syndicat de producteurs. C'est ainsi que, depuis plusieurs années, il y a entente entre les quatre producteurs importants : la De Beers, qui fournit environ 48 % de la production mondiale; la Premier (Transvaal) qui en donne 20 %; la Jagersfontein (Orange), 7 %; le Sud-Ouest Africain allemand qui, avec tous les petits producteurs, arrive à 25 %.

Toutes les Mines de diamants ont un intérêt commun, qui est de maintenir les prix plutôt que d'augmenter la production. Malgré la richesse des gisements, la quantité de diamants que ceux-ci peuvent renfermer n'est pas inépuisable. La hausse des prix, dans la mesure où elle peut être supportée par le consommateur, est donc le but cherché. Logiquement, une marchandise de luxe ne peut, d'ailleurs, rester telle que si elle évite de se démocratiser, et si elle tend plutôt constamment à augmenter de prix. Quiconque achète des diamants ou des perles, est un peu dans la situation de celui qui paye un tableau sur sa signature. Dans le prix d'achat accepté ou subi, entrent pour lui deux éléments d'appréciation : le plaisir tiré de la possession, mais aussi la satisfaction d'étaler sa fortune, de se classer parmi les privilégiés et la certitude de pouvoir retrouver son argent en cas de besoin, peut-être même avec bénéfice. Ainsi dans les périodes troublées comme celles de l'après-guerre,

le diamant a pu être considéré comme un placement, il est vrai sans intérêts, mais aussi sans risque et sans impôt : placement d'autant plus recherché qu'il condense une fortune plus grande sous un plus faible volume. C'était déjà la raison qui faisait jouer au diamant un si grand rôle dans la théâtralisation de l'Extrême-Orient. Une mentalité analogue a tendu à se répandre en Europe pour les mêmes causes : insécurité sociale et défaut de confiance dans les valeurs mobilières, surtout quand leur seule valeur est l'engagement, toujours provisoire, pris par un Etat. Pour entretenir ce sentiment de stabilité, le producteur de diamants doit, comme le négociant en pierres précieuses et même le bijoutier, s'attacher à éviter les inquiétudes produites par la baisse. L'acheteur préfère payer plus cher et être sûr de revoir sa mise. Comme, malgré ce que je disais tout à l'heure sur l'absorption continue des diamants dans le monde, il se produit des crises périodiques, les producteurs de diamants n'hésitent donc pas, lorsqu'il le faut, à restreindre ou à fermer les mines.

Mais, dira-t-on, une telle organisation ressemble fort à un accaparement. Assurément, s'il s'agissait d'une matière de première nécessité, elle succomberait sous la réprobation publique, avant d'être interdite par les lois. Dans le cas des diamants, personne n'est lésé, puisque personne n'est forcée d'acheter des diamants, s'il les trouve trop chers. L'intérêt commun du consommateur et du producteur est que les prix se soutiennent ou s'élèvent. Et il en est de même du Gouvernement sud-africain, pour lequel l'impôt sur les bénéfices des mines diamantifères constitue un revenu de premier ordre.

Seulement, la restriction ou l'arrêt des mines coûte fort cher, puisque les frais généraux et même une grande partie des frais industriels continuent à courir. Les ouvriers blancs, en particulier, ne peuvent être congédés pour quelques semaines ou quelques mois et repris ensuite. Les Compagnies ont donc formé un fonds de réserve très important pour la « stabilisation du marché du diamant ». A la De Beers, ce fonds était de 60 millions avant la dernière crise, à laquelle il a permis de parer.

(Du Moniteur de la Bijouterie)

(A suivre)

BIJOUTERIE - ORFÈVRERIE - HORLOGERIE

CHRONIQUE FÉDÉRALE

QUELQUES PRÉCISIONS POUR LA BIJOUTERIE-ORFÈVRERIE

Le Syndicat de l'Industrie de la Bijouterie-Orfèvrerie de Lyon a adressé, le 15 avril, au camarade Pichon, secrétaire du Syndicat Ouvrier de l'Industrie du Bijou de Paris, une lettre contenant une proposition ferme de création d'une Union Professionnelle de la Bijouterie-Orfèvrerie et Parties Similaires, avec secrétariat tenu par ce camarade, dans le centre de Paris.

Nous avons déploré à Lyon la scission fédérale autant, sinon plus, que n'importe quel centre. C'est pour remédier à la situation critique de la Bijouterie-Orfèvrerie devant le patronat — cela en dehors des questions de tendances et de Fédérations, causées par cette scission — que nous avons fait cette proposition au secrétaire du syndicat du Bijou de Paris et non au secrétaire de la Fédération dissidente de la Bijouterie à qui nous n'avons aucune proposition à faire.

Notre industrie vient de voir consacrer sa situation fédérale en trois branches bien distinctes par la C.G.T. Nos camarades dia-

mantaires ont une Union Professionnelle qui groupe, pour toute la France, les syndiqués des deux C.G.T. et les autonomes.

Nos camarades horlogers croient trouver des facilités de regroupement et de défense professionnelle dans une même création au centre de Besançon.

Pouvions nous moins faire que de considérer comme indispensable pour notre branche Bijouterie-Orfèvrerie, la création d'une Union semblable ayant son secrétariat à Paris et son Bulletin professionnel particulier ?

Est-ce que cette création enlevait à chacun des syndiqués ou à chacune des deux fédé-

ratations, ses vues, ses rattachements, ses organismes et Bulletins particuliers ? Non, n'est-ce pas ?

Alors même que nous n'aurions pas l'apparence de plagier ce qu'ont su créer nos camarades diamantaires et qui leur permet d'obtenir des résultats importants, est-ce que la seule nécessité ne nous commandait pas à nous, Bijoutiers-Orfèvres, de créer et de faire vivre un organe professionnel ?

Est-ce que le Secrétaire fédéral dissident Son, sentant ce besoin, en réponse à nos premières démarches purement professionnelles, qu'il a publiées d'ailleurs dans son Bulletin, ne nous offrait pas une collaboration professionnelle lui aussi ? N'a-t-il pas renouvelé cette offre devant nous à Paris dernièrement ? Ne nous a-t-on pas adressé deux lettres, une le 17 avril et l'autre le 2 mai, en réponse à nos propositions, où l'on renouvelle encore cette offre ?

Ne nous a-t-on pas remis tarifs et appels pour nos corporants, et ne nous demandent-on pas encore de faire l'effort nécessaire auprès d'eux, pour le réajustement des salaires ?

Alors, que penser de la réponse du Syndicat du Bijou de Paris lorsqu'il nous dit :

« La lettre-proposition eut dû être envoyée au Secrétaire Fédéral, les propositions ayant un caractère fédéral et non syndical.

Sur le point création d'une Union Professionnelle, le Conseil constate que si des Unions de Métiers ont pu, dans notre Fédération, continuer d'exister, ce fait est dû en grande partie, à ce que notre Fédération, avant la guerre, n'avait pas fait le nécessaire pour que ces Unions disparaissent, leur raison d'être étant le manque de liens entre fédérés et le manque de vitalité fédérale, etc., etc... et rejette la proposition ».

N'allons plus avant. Constatons avec amertume que nous n'avons pas été compris ou que l'on n'a pas voulu nous comprendre.

Un peu de réflexion pourtant, devrait indiquer à nos collègues parisiens l'urgence de notre proposition.

La division de nos deux Fédérations peut durer encore longtemps. Leur esprit, leur méthode, différent. Un passé et des conditions de scission sur lesquelles nous ne voulons pas nous appesantir, les moyens employés, tout cela nous ne pouvons l'oublier ; notre conscience nous le défend et la moralité du syndicalisme, quel qu'il soit également.

Mais pendant cette scission, le temps passe et le patronat agit. Hostile à tout progrès, il nous martèle de son oppression constante, dénature par avance les réformes possibles, et réduit la masse au silence et à l'indifférence.

Constatons que dans notre industrie qui a Paris pour centre principal, nul travail d'approche ne se fait contre la forteresse patronale gardée par les Ancoc, Savart, Christophe et *tutti-quanti*, tous animés sans exception vis-à-vis de nous, de l'esprit le plus étroit, le plus réactionnaire.

Vous nous dites que la lutte économique est portée de plus en plus sur le terrain social. Voulez-vous donc jouer la partie d'une seule carte et, d'un seul coup, transformer les conditions de la production par l'avénement (en cas de réussite) du peuple, et quel peuple ! au pouvoir.

Tout cela est du domaine hypothétique. Je veux dire que ce sont là des aspirations et rien de plus. La réalité de tous les jours en diffère singulièrement. Ouvrir avec patience, éléver autant que nous le pouvons le moral

et le savoir de nos camarades ouvriers reste pour nous du domaine syndical permanent et la tâche de chaque jour.

Au résumé, sans liens professionnels indépendants, les Bijoutiers, Orfèvres et similaires vont rester fractionnés en tronçons fédéraux ou autonomes, isolés dans leurs centres ou conduits si, l'on peut dire, par des militants plus préoccupés d'une révolution à venir que de la lutte journalière sollicitant l'effort de chacun. Si telle est votre volonté, cela est regrettable pour l'intérêt général de notre industrie et pour nos intérêts ouvriers également, car l'absence de tarifs, dont l'établissement étudié, la compilation, les recherches et la mise à jour dans une branche qui comporte des prix extrêmement variés, une infinité de créations nouvelles et une absence totale de références permettant l'établissement de bases de salaires, donnerait du travail à un secrétaire actif tout au long de l'année.

Et c'est de celà surtout que nous pâtissons. Placé seul en face du patron, l'ouvrier sent sous lui un terrain mouvant, l'absence de résistance lui permettant de se camper pour faire front. Et alors il subit trop souvent, résigné parce que mal informé, le coup de masse patronal. Mettez-lui en main, par un organe professionnel sérieux, informé, des éléments sûrs, des précisions et c'est bien probable que le nombre des dupés sera moins grand, et que nos centres se concurrenceront moins.

Nous disons celà pour le salaire. Il en est de même de l'entente pour tout ce qui concerne nos professions. Nous ignorons ou nous connaissons mal, très mal, nos droits, nos besoins, et même nos aspirations.

Nous ne savons pas encore nous défendre. Comment saurons-nous attaquer pour progresser avec certitude ? Réduits à une défensive désespérée où l'on fait flèche de tout bois, mais sans préparation aucune, il serait extraordinaire que nous en sortions souvent victorieux.

C'est ce que voulait pourtant notre proposition qui verra le jour à son heure par la force des circonstances.

Le Syndicat de la Bijouterie-Orfèvrerie de Lyon.

AUX ORFÈVRES

Les ouvriers des différentes spécialités de l'orfèvrerie, ont ceci de commun entre eux : le peu d'inclinaison pour l'œuvre syndicale. Amoureux surtout des traditions corporatives, ils rechignent à vivre la bataille ouvrière moderne, se complaisent dans les gestes limités à leur seul atelier, se jaloussent et d'après eux-mêmes se mouchardent quelque peu.

Vieux métier, vieilles coutumes, vieilles habitudes, le tout comme figé, se modelant sur une fabrication dont le souffle moderne a changé les procédés surannés comme les fins usagères.

Et pourtant, quelle habileté de main demande en général cette partie de notre industrie ! Si l'on excepte quelques rares spécialités où les manœuvres trouvent emploi, le reste : ciseleurs, orfèvres, repousseurs, etc., etc... demande à l'ouvrier un savoir-faire, une attention soutenue, en somme des qualités ouvrières qui ne courrent pas la rue et réellement au-dessus de la moyenne des professions.

Nos camarades orfèvres profitent-ils de leur savoir professionnel ? En tirent-ils, non pas les hauts salaires qu'un savoir exceptionnel serait en droit d'exiger, mais simplement les conditions d'une vie possible, sans plus ?

Nous disons non !

Le pourquoi n'est pas difficile à trouver. Ils sont inorganisés. Les jeunes, comme les anciens, respirent l'ambiance corporative, le vieil atmosphère réchauffé, écoutent les vieilles histoires, s'endorment au son des vieilles chansons. Et cela continue et dure pour le plus grand profit des employeurs qui y trouvent avec une main-d'œuvre soumise, acceptant tout, une quiétude parfaite et une grosse facilité pour continuer à somnoler, lui aussi, tout en continuant à faire de très brillantes affaires.

La coutume, vieille aussi, d'emporter du travail chez soi, continue à être pratiquée d'une façon très grande pour ne pas dire générale. Orfèvres, ciseleurs, brunisseuses, en plus des heures supplémentaires que l'absence de décret des 8 h. favorise, et que la complicité déplorable des ouvriers fait pratiquer, de plus en plus, font donc du travail à domicile. 20, 30, 40, 50 francs par semaine sont ainsi ajoutés à la paye de certains et semblent démontrer indiscutablement que l'organisation syndicale est d'une inutilité totale dans cette corporation.

Mais alors, pourquoi entend-on des plaintes ? Pourquoi de ci, de là, des grèves ou des menaces de grèves ? Pourquoi des demandes de réajustement de salaires ? Pourquoi, dans le même atelier, ces différences si grandes du taux des journées ? Pourquoi cette jalouse, ces critiques pépétuelles des faonniers contre les ouvriers, des ouvriers contre les faonniers ? Pourquoi ouvriers orfèvres, restez-vous rebelles à l'organisation de l'apprentissage, à la surveillance et à la pleine exécution de celui-ci ? Pourquoi, entre vous-mêmes, tant de méfiance ? Cela vous amène à voir des mouchards partout, à épouser les querelles de boutiques entre vos différentes maisons, vous entraînant ainsi par la fatalité des choses à vous replier de plus en plus sur vous-mêmes, à perdre votre propre individualité, à ne plus être que l'ouvrier, le moteur, c'est-à-dire la chose qui complète l'outillage de l'atelier, matériel humain sans relations avec le monde social qui l'entoure.

Tout est bien autour de vous ! Oui, vous pouvez croire cela, mais à une condition : celle de fermer les yeux volontairement sur votre situation qui est celle de tous les travailleurs.

Vos patrons s'ingénieraient-ils à vous doré davantage la cage où vous chantez à pleine gorge (quand on vous y autorise), que vous ne seriez encore que des ouvriers, des salariés, des esclaves du capitalisme exploiteur et fatidiquement oppresseur pour assurer son exploitation en tant que rapport et durée.

Vos devoirs sociaux, votre rôle d'homme et de producteur de façon générale, vous n'en avez cure. La lente ascension du prolétariat par son propre effort, vous indifférez. Les devoirs qui en découlent, devoirs à remplir par tous ceux qui ont une conscience ouvrière, nous dictent l'effort de libération à produire. Tout cela, volontairement, vous l'ignorez. Vos pères (car il y eut des orfèvres dans le mouvement ouvrier), de 1830, surent conquérir le droit de coalition sur une bourgeoisie égalant celle d'aujourd'hui. Avouez que ce droit ne vous intéresse guère maintenant et que la position en tutelle où vous

vous plaisez s'accorde à merveille avec vos sentiments.

Et pourtant ! ! Vous êtes suffisamment nombreux pour former des groupements professionnels actifs ; vos besoins réels sont ceux de toute la classe ouvrière, de tous ceux qui, en donnant toute une vie au travail, veulent en tirer pour tous toujours plus de bien-être et plus de liberté.

Avec la famille ouvrière, dans ses organisations, dans sa C. G. T., venez revendiquer la pratique complète de la journée de huit heures qui, seule, vous permettra l'effort d'éducation indispensable, et une vie possible sans pour cela être obligé de faire des heures supplémentaires, qui font de vous des brutes mais non des hommes. Venez donc avec nous revendiquer les assurances sociales, seule possibilité d'assurer nos jours au soir du travail terminé. Venez avec nous clamer votre haine des guerres, du despotisme financier, du féodalisme des grands industriels, des comptoirs, cartels et trusts de toutes matières, de tous les exploiteurs. Venez avec nous surtout comme consommateurs, affirmer tout votre mépris pour le mercantilisme de haut et aussi de bas étage, car plus il est petit plus il nous mord, plus il nous corrompt.

Orfèvres, chassez les miasmes de l'indifférence ; apportez à l'organisation vos volontés de liberté et d'indépendance ouvrière, venez grossir, amplifier notre effort.

La vie sans la lutte pour le progrès n'est guère la vie.

Vivre, c'est consommer et se dépenser dans l'effort.

TRIVERY.

Au plus roublard

LUI. — Je vous prendrais bien, j'ai beaucoup de travail à livrer à date fixe, mais je ne peux pas vous payer une journée d'ouvrier.

MOI. — Ah ! Pourtant avec la hausse des denrées et la dégringolade du franc, ce n'est guère le moment de diminuer les salaires.

LUI. — Oui, oui, mais moi j'ai surtout besoin de jeunes gens sortant d'apprentissage, de perfectionnements qui me tomberont du boulot en quantité pour pas cher.

MOI. — Ah ! oui ! C'est du travail sacrifié.

LUI. — Oui, c'est ça vous comprenez. Les affaires, la concurrence, les stocks, les cours variables, ah ! oui ! j'en ai fait des sacrifices !

MOI. — Bah ! Les affaires, c'est l'argent des autres.

LUI. — Enfin, j'en ai assez.

MOI. — Ce ne sera pas toujours moi le sacrifié, j'ai perdu la main pour ce genre de travail.

LUI. — Moi non plus je ne veux plus rien savoir. J'ai mangé 12.000 fr. avec ceci, 10.000 fr. avec ça, 4.000 fr. avec Durand, 3.000 fr. avec Dupont, alors vous comprenez....

MOI. — Oui, oui, je comprends : les poires ce seront les jeunes qui vont tomber entre vos pattes.

A eux la parole s'ils ont quelque chose dans le ventre !

A. T.

Sur la participation aux Bénéfices

Le monde officiel s'agitait autour de cette question et le gouvernement enquête auprès des organisations ouvrières, sur leurs dispositions à l'égard de ce qu'il considère comme une réforme importante pour le monde ouvrier.

Nous lui disons très franchement, mais aussi nettement (bien que notre Fédération ait été oubliée dans cette consultation et que nous réclamions notre participation à cette opération), que nous ne pouvons prendre au sérieux la proposition, étant donnée son origine et ses parrainages.

Voyons, voyons, la Chambre du 16 novembre, la Chambre des mercantis, des profiteurs de la guerre, des propriétaires, de la camelote, d'Isaac, de Loucheur et d'Arago, la Chambre réactionnaire que nous avons le malheur de posséder, oserait légitimer sur la participation aux bénéfices. Quel bluff ! Et comme cela sent les élections prochaines et les basses flatteries auprès du corps électoral !

Quel pipage des voix, si on s'y laissait prendre ! Assurances sociales mutualisées, sursalaire familial, participation aux bénéfices : dignes cousins de la prime de démobilisation, comme vous allez servir ou comme vous avez servi à l'achat des consciences, à endormir les efforts de clairvoyance ouvrière !

A l'enquête ministérielle, la C. G. T. a répondu de la façon suivante :

La participation aux bénéfices pose un principe qui ne saurait socialement être répudié. Pour l'ouvrier qui contribue à la réalisation des bénéfices répartis, cette mesure procéderait de la simple équité. Cependant, de nombreuses conditions, difficiles à satisfaire dans l'état actuel des choses, sont indispensables si on veut que le mot participation trouve sa véritable signification et sa réelle moralité.

Elle conclut en ces termes :

La participation aux bénéfices aura une valeur sociale et des avantages économiques à condition qu'elle soit précédée d'une série de réformes qui introduisent enfin dans le sein même du travail, des principes plus démocratiques et plus en rapport avec la conscience, la dignité et la sécurité ouvrière.

Tel que le problème de la participation aux bénéfices est posé, il ne permet pas de l'étudier avec l'ampleur désirable, ni de le concevoir comme laboutissant logique d'une modification sensible des méthodes en vigueur qui s'opposent moralement et matériellement à toute liaison entre l'intérêt de l'ouvrier, qui n'a que le droit de produire et d'obéir, et celui de l'industriel, qui commande et qui sévit souverainement.

Etabli isolément, sans que l'atmosphère générale du travail soit modifiée, restant dans les étroites limites de la vision du gain accru par le versement du « dû » refusé jusqu'à ce jour, la participation aux bénéfices ne peut être considérée comme un progrès social ni comme une étape d'accession ouvrière dans le domaine du travail. Ses conséquences restent purement onéreuses pour la production, sans avantage compensateur.

Voyons la réponse de la Fédération des Métaux, qui dit entre autres raisons :

Il n'y a pas participation aux bénéfices s'il n'y a pas définition et rigoureux respect du salaire normal.

Qu'est-ce que le salaire normal ?

Sur quelle base de besoins peut-il être établi ?

Est-ce par profession, par région ou par industrie ?

Le salaire est-il normal par le seul fait qu'il représente une moyenne ou un minimum déterminé par les industriels et respecté par eux ?

Et dans une même localité, des gains sen-

siblement différents sont-ils des salaires normaux selon qu'ils s'appliquent à des travailleurs de valeur correspondante mais de deux professions différentes ?

Le questionnaire ne définit pas le bénéfice normalement réalisé qui peut provenir aussi bien d'une bonne organisation, d'un bon outillage, de la conscience ouvrière encouragée intelligemment, d'un rendement régulier, ou de l'absence de gaspillage, ou bien d'un prix de vente excessif, d'une fabrication monopolisée, de prix supérieurs maintenus par des ententes et l'absence de concurrence le tout contraire à l'intérêt général et pesant en définitive uniquement sur le consommateur.

Répartir quelques centaines de francs par année comme part de bénéfices est un remède sans portée si l'intérêt permanent du travailleur n'est pas sévèrement défendu, si la sécurité de son salaire reste subordonnée sans contrôle, sans appel, sans recours possible contre l'autorité patronale.

Le but poursuivi par les promoteurs de la participation est louable et constitue un besoin moderne. Développer la conscience professionnelle, attacher le travailleur à sa tâche en lui donnant la garantie et l'impression que son intérêt personnel est intimement lié à la valeur de son rendement et à l'activité générale de son atelier ou de son usine.

Mais des causes morales profondes s'opposent aux résultats espérés. L'état de dépendance, l'absence des garanties les plus élémentaires, l'absence de tous droits et le bon plaisir patronal font que le travailleur se refuse avec raison à confondre son propre intérêt avec celui de l'établissement qui momentanément l'occupe.

La participation laisse ces causes divergentes intactes, la base ouvrière s'écartant du sommet patronal par le mouvement inverse de leurs aspirations.

Donc, le problème est mal posé et doit être précédé d'autres réformes qui prépareront le terrain, réformes qui démocratiseront le milieu, qui élèveront en les amplifiant, la conscience, la dignité et la sécurité ouvrière.

Et cela est bien incompatible également avec l'appât du gain que nous tend le patronat par les primes, heures supplémentaires, travail aux pièces et autres incitations indirectes à une surproduction, pour son unique profit.

Ouvrons donc l'œil et le bon.

TRIVERY.

Le proléttaire qui aspire uniquement à évincer le bourgeois lui ressemble comme un frère.

Imprimerie de la Maison du Peuple

12, Rue de la Poyat, St-CLAUDE (Jura)

Spécialité d'Imprimés commerciaux
et Administratifs



LE GÉRANT,

Edmond PONARD.